

Près de 2 Mm³ de bois rond toujours disponibles en forêt privée

État de la situation

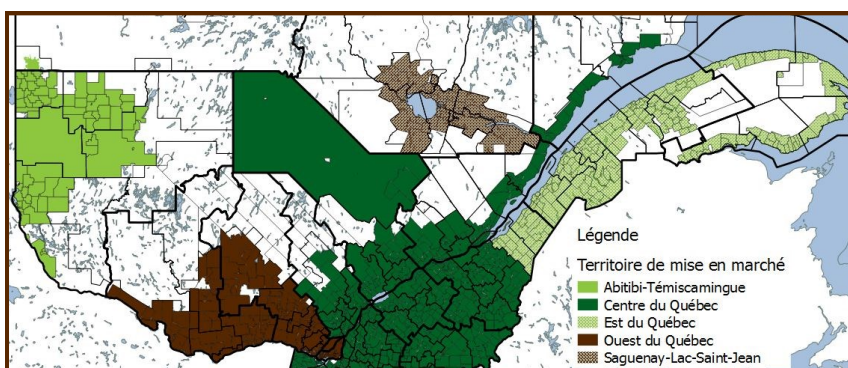
Malgré huit années consécutives de hausse de la récolte, d'importants volumes de bois demeurent disponibles en forêt privée pour les transformateurs de toutes les régions du Québec. Pour la période 2018-2023, les 13 gestionnaires régionaux de plans conjoints de producteurs de bois, de concert avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ont évalué qu'il serait réaliste de mobiliser annuellement 8,1 Mm³ de bois en forêt privée, sur une possibilité de récolte forestière de 16,7 Mm³. Le volume mobilisable scénarisé correspond à la somme de tous les produits, résineux et feuillus, de qualité pâte et sciage, pouvant être récoltés selon les possibilités de récolte forestière, les historiques de production et les conditions d'achat sur le marché. La récolte de bois de chauffage, estimée à environ 1,8 Mm³ par année, est exclue du volume scénarisé.

Le tableau suivant montre la proportion des volumes mobilisables qui furent réellement récoltés pour les marchés industriels en 2017. Au total, 6,2 Mm³ de bois rond furent livrés aux usines. On peut y constater que la mobilisation de bois de sciage de résineux fut particulièrement forte en raison d'un marché du bois d'œuvre florissant. Globalement, près de 90 % des volumes mobilisables de bois de sciage résineux ont été mis en marché par les producteurs forestiers. À l'inverse, à peine 53 % du feuillu mélangé et 58 % du peuplier des propriétaires forestiers ont trouvé preneur. Ces volumes de bois délaissés demeurent disponibles pour générer d'importantes retombées économiques liées à leur transformation.

Proportion de la récolte de bois mobilisable en forêt privée par territoire de mise en marché

Zones de mise en marché ^C	Bois mobilisable ^A (m ³ /an)					Proportion de bois mobilisé en 2017					
	SEPM ^B	Autres résineux	Feuillus mélangés	Peupliers	Toutes essences	SEPM ^B	Autres résineux	Feuillus mélangés	Peupliers	Toutes essences	
Bois de trituration	Abitibi-Témiscamingue	0	2 700	21 600	330 650	354 950	N/A	0 %	26 %	77 %	74 %
	Centre du Québec	376 800	65 450	527 250	449 450	1 418 950	41 %	160 %	52 %	68 %	59 %
	Est du Québec	87 300	5 000	149 200	234 000	475 500	6 %	162 %	73 %	59 %	55 %
	Ouest du Québec	11 800	51 200	141 150	325 250	529 400	9 %	85 %	32 %	48 %	46 %
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	10 800	223 000	233 800	N/A	N/A	0 %	3 %	3 %
	Sous-total	475 900	124 350	850 000	1 562 350	3 012 600	34 %	126 %	51 %	55 %	54 %
Bois de sciage et déroulage	Abitibi-Témiscamingue	203 000	5 000	900	49 750	258 650	118 %	182 %	0 %	44 %	105 %
	Centre du Québec	1 750 250	197 050	164 350	80 250	2 191 900	112 %	88 %	55 %	52 %	104 %
	Est du Québec	1 426 700	85 350	92 050	308 750	1 912 850	80 %	67 %	68 %	77 %	78 %
	Ouest du Québec	215 700	72 700	72 300	14 900	375 600	47 %	54 %	53 %	28 %	49 %
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	357 100	0	1 900	24 450	383 450	90 %	N/A	100 %	48 %	89 %
	Sous-total	3 952 750	360 100	331 500	478 100	5 122 450	95 %	78 %	58 %	67 %	89 %
Toutes utilisations	Abitibi-Témiscamingue	203 000	7 700	22 500	380 400	613 600	120 %	118 %	25 %	73 %	87 %
	Centre du Québec	2 127 050	262 500	691 600	529 700	3 610 850	100 %	106 %	53 %	66 %	86 %
	Est du Québec	1 514 000	90 350	241 250	542 750	2 388 350	75 %	72 %	71 %	69 %	73 %
	Ouest du Québec	227 500	123 900	213 450	340 150	905 000	45 %	66 %	39 %	47 %	47 %
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	357 100	0	12 700	247 450	617 250	90 %	N/A	15 %	7 %	56 %
	Total	4 428 650	484 450	1 181 500	2 040 450	8 135 050	89 %	90 %	53 %	58 %	76 %

Territoires de mise en marché



Notes : A) Le bois mobilisable correspond au bois pouvant être réalistement récolté et commercialisé aux usines de transformations du bois. Ce volume diffère de la possibilité de récolte forestière.

B) SEPM : sapin, épinettes, pin gris et mélèze.

C) La compilation des données par les différents syndicats et par les différentes entités du MFFP peut différer, notamment en ce qui a trait aux différents regroupements d'essences, ce qui peut engendrer des différences dans les estimations.

Sources : Consultation sur les garanties d'approvisionnement (GA), Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Statistiques 2017 de mise en marché des bois de la forêt privée, Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ).

Cette mobilisation partielle laisse notamment sans preneur plus de 100 000 m³ de peupliers en Abitibi-Témiscamingue, environ 230 000 m³ de peupliers au Saguenay-Lac-Saint-Jean, plus de 500 000 m³ de feuillus mélangés et peupliers dans le Centre du Québec ainsi que plus de 350 000 m³ de sapin-épinette et 165 000 m³ de peupliers dans l'est du Québec. Finalement, d'importants volumes de bois totalisant près de 480 000 m³ sont toujours disponibles dans l'ouest du Québec, peu importe l'essence ou la qualité. Ce territoire est particulièrement mal desservi, puisque à peine 47 % des volumes de bois de la forêt privée trouvent preneurs. En tout, près de 2 Mm³ de bois rond sont toujours disponibles en forêt privée.

Comment expliquer la sous-mobilisation du bois des forêts privées?

Trois phénomènes semblent expliquer la faible mobilisation de certains produits de la forêt privée.

1. La fermeture de 230 usines (scieries, machines à papier et usines de panneaux) au Québec de 2005 à 2015, a réduit ou éliminé des débouchés pour ces bois. À ce jour, malgré la reprise, les investissements réalisés par l'industrie forestière n'ont pas permis de remplacer tous ces marchés perdus.
2. Le MFFP a fait le pari d'augmenter les allocations de bois de la forêt publique afin de soutenir d'éventuels investissements industriels et l'ouverture de nouveaux quarts de travail dans les scieries. Toutefois, la demande pour le bois rond n'a pas augmenté avec la même amplitude que l'offre. En effet, les scieurs ont accru la productivité de leur usine, notamment par un meilleur choix des tiges transformées, pour faire face à la chute de la demande de copeaux résineux.
3. La situation est exacerbée par la récolte d'essences feuillues sur le territoire public afin de libérer des résineux emprisonnés dans des strates mélangées. Cette situation entraîne une réduction en chiffre absolu et relatif de la consommation de bois feuillu en provenance des forêts privées. Contrairement aux livraisons de résineux qui atteignent un record en forêt privée, celles de feuillus demeurent plus de 1 Mm³ en deçà de leur plein potentiel atteint au début du millénaire.

Conséquences pour la mobilisation des bois de la forêt privée

Les conséquences de cette situation pour les producteurs de bois en forêt privée sont directes. Premièrement, l'absence de marché hypothèque la réalisation de travaux de récolte puisque des essences forestières, des bois de faible dimension et certaines parties de l'arbre se trouvent sans preneur. On peut penser aux volumes de petites tiges générés par les éclaircies de plantations résineuses, au bois de trituration résineux ou aux feuillus de toutes qualités. Laisser ces volumes sur le parterre de récolte nuira à la promotion de la sylviculture auprès des propriétaires forestiers qui y verront un gaspillage inacceptable. Qui plus est, ces propriétaires ne peuvent, comme le fait l'État, rattraper une telle perte de revenus par des recettes fiscales liées à la transformation des bois. Deuxièmement, le surplus d'offre maintient les prix à la baisse, ce qui est réjouissant à court terme pour les acheteurs, mais nuisible à la mobilisation des bois en forêt privée sur le moyen terme, qui pourtant, est un objectif recherché par plusieurs, dont le MFFP et l'industrie forestière.

Des solutions à notre portée?

Des ajustements devront être apportés pour mobiliser l'ensemble des volumes de la forêt privée.

1. L'industrie forestière devra rapidement investir pour construire et moderniser des usines dans des gammes de produits pouvant permettre de rémunérer adéquatement la récolte de bois sans preneur. Inspirons-nous des usines qui se construisent ou se modernisent partout ailleurs sur le continent.
2. Les avantages consentis pour soutenir les opérations en forêt publique doivent se traduire en avantages équivalents pour les producteurs de bois en forêt privée afin d'éviter de créer un écart de compétitivité entre les deux modes de tenure, sous l'effet de décisions gouvernementales.
3. La négociation d'une clause d'exemption des bois de la forêt privée dans le futur accord sur les exportations de bois d'œuvre résineux avec les États-Unis encouragerait certainement les achats de résineux en forêt privée dans toutes les régions.
4. Afin d'assurer le respect du « principe de résidualité », une formule de récompense devra être trouvée pour encourager les usines à respecter (voire dépasser!) les scénarios d'achat de bois de la forêt privée établis par le MFFP lors de l'allocation de bois de la forêt publique. Une autre solution serait d'accorder un avantage aux usines qui respectent leurs scénarios d'approvisionnement en bois des forêts privées lorsque le MFFP étudie les nouvelles demandes d'allocations ponctuelles de bois des forêts publiques. D'autres formes de soutien de l'État pourraient être envisagées pour récompenser les usines se conformant à ces scénarios d'approvisionnement en forêt privée. Ces propositions visent dans les faits à s'assurer que l'esprit de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* soit respecté en accordant une priorité aux bois des forêts privées.



Forêts de chez nous PLUS

Pour recevoir la version électronique de cette infolettre : foretprivee.ca
Pour mettre fin à votre abonnement : bois@upa.qc.ca

Analyse et rédaction

Vincent Miville, ing. f., M.Sc.
Marc-André Côté, ing. f., Ph.D.